

REFERENTIEL QUALITE

Procédure Qualité

Définition d'un système d'information

Référence : CNRS/DSI/conduite-projet/definition/presentation/proc-definition

Date de dernière mise à jour : 13 octobre 2000

Version : 00

Etat : terminé

Auteurs : F.Villeneuve

Diffusion : DSI

Objet :

Ce document est une procédure qui présente la phase de définition d'un système d'information dans un projet.

Table des mises à jour du document

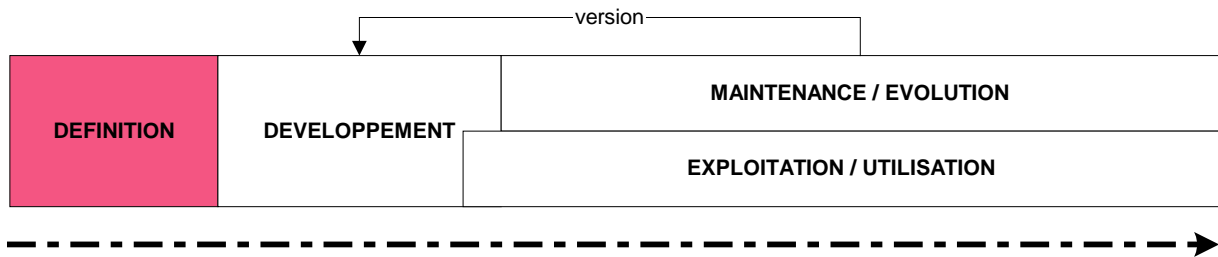
Version du document	Date	Objet de la mise à jour
00	13 octobre 2000	Création du document

Sommaire

1- OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	4
2 - DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	4
3 - ABRÉVIATIONS ET TERMINOLOGIE.....	4
4 - DESCRIPTION DES ÉTAPES (SYNOPTIQUE).....	4
5 - ENREGISTREMENTS QUALITÉ (ERQ).....	7
6 - ANNEXES.....	7

1- OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La phase de DEFINITION d'un système d'information concerne les activités préalables au développement du système informatique. Cette phase se déroule essentiellement dans le cas de projets de développement de nouveaux systèmes d'information ou de refonte profonde de systèmes existants.



Dans un premier temps, à partir d'objectifs définis par la direction générale du CNRS et le comité stratégique du domaine concerné, il s'agit de clarifier les besoins, vérifier la faisabilité, évaluer les impacts et la rentabilité du projet. Dans un deuxième temps, le projet de développement est lancé.

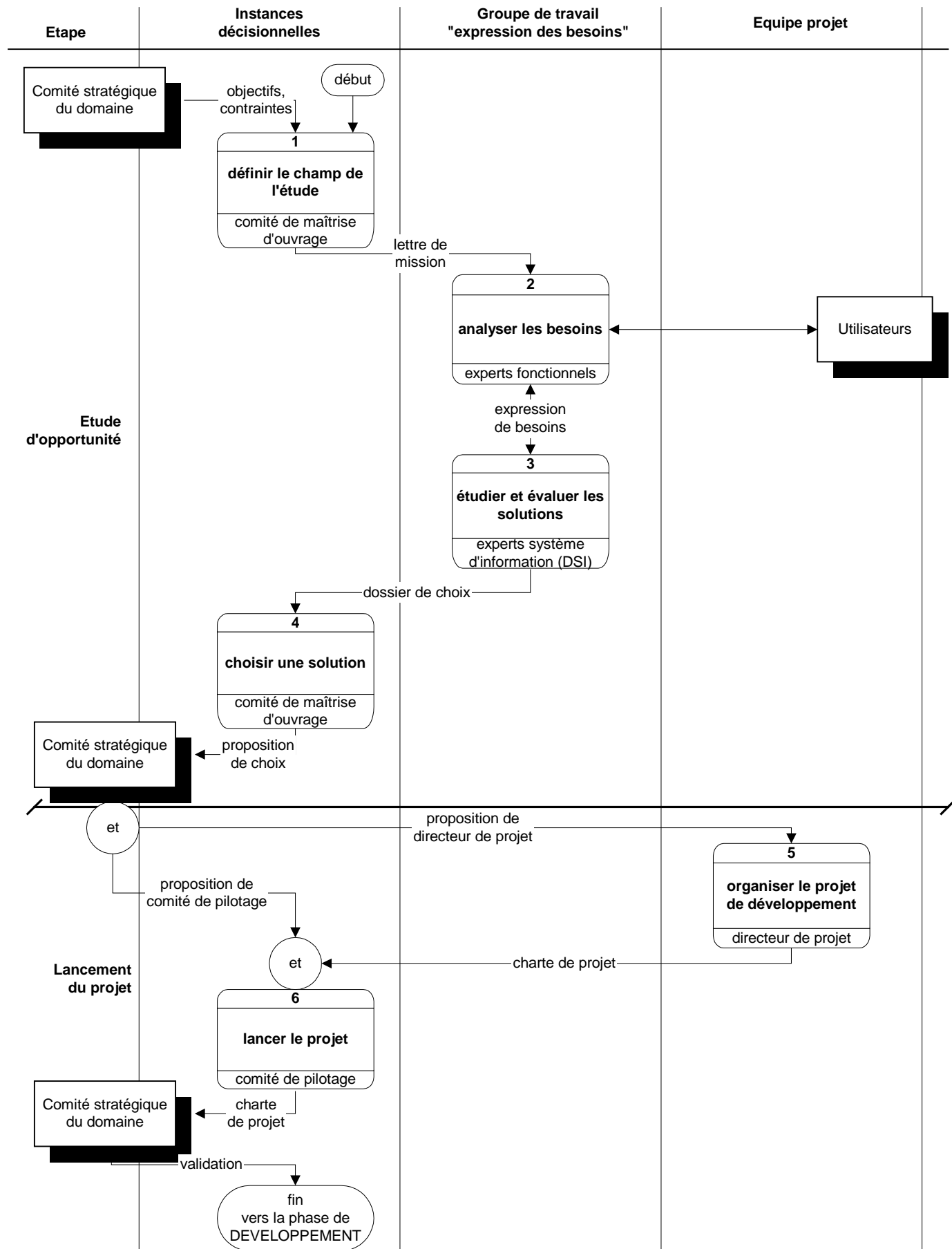
2 - DOCUMENTS DE REFERENCE

sans objet

3 - ABREVIATIONS ET TERMINOLOGIE

cf Glossaire « Conduite de projet Systèmes d'information »

4 - DESCRIPTION DES ETAPES (SYNOPTIQUE)



1. Définir le champ de l'étude :

Le comité de maîtrise d'ouvrage, proposé par le comité stratégique du domaine concerné, constitue un groupe de travail, composé d'un animateur expérimenté, d'experts du domaine fonctionnel et d'experts des systèmes d'information (appartenant à la DSI). L'étude d'opportunité du projet est confiée à ce groupe de travail.

Le comité de maîtrise d'ouvrage et l'animateur du groupe de travail définissent, dans une lettre de mission, le champ de l'étude : rôle du groupe de travail, objectifs, enjeux, limites et contraintes du projet, calendrier et processus de décision.

Au cours d'une revue de projet, ces éléments sont présentés au groupe de travail.

2. Analyser les besoins :

Les experts fonctionnels du groupe de travail sont chargés de recueillir et synthétiser l'information puis de la restituer au groupe de travail. Il s'agit :

- d'analyser et d'établir un bilan critique de l'existant, en identifiant les insuffisances aux niveaux fonctionnel, organisationnel, technique et économique, au regard des objectifs fixés par la direction générale du CNRS et le comité stratégique du domaine,
- de lister les besoins et les fonctions,
- de les hiérarchiser en fonction de leur importance relative, pour fournir des éléments d'arbitrage,
- d'évaluer globalement les impacts en terme d'accompagnement des changements nécessaire lors de la mise en œuvre (communication, formation...).

Pour mener à bien ces tâches, le groupe de travail peut solliciter d'autres experts, tels que des utilisateurs ou des intervenants d'autres organismes.

3. Etudier et évaluer les solutions :

Les experts du groupe de travail, ayant une connaissance approfondie des systèmes d'information concernés (DSI), sont chargés :

- de proposer des solutions d'organisation et techniques répondant à l'expression des besoins (degré d'automatisation, progiciel ou développement spécifique, amélioration d'un système existant...),
- de chiffrer globalement chaque solution, d'en évaluer la rentabilité économique ainsi que les risques.

Les solutions sont comparées en terme d'avantages/inconvénients. Les évaluations se font de manière itérative avec les experts fonctionnels du groupe de travail. L'ensemble des éléments est finalisé dans un dossier de choix.

4. Choisir une solution :

La problématique et les solutions argumentées faisant l'objet du dossier de choix sont présentées au comité de maîtrise d'ouvrage au cours d'une revue de projet. Le comité peut choisir une des solutions présentées, décider de l'arrêt du projet, demander des compléments d'information avant de se prononcer ou recourir à l'avis du comité stratégique. Le choix est communiqué au comité stratégique pour décision finale.

Un directeur de projet et un chef de projet DSI sont proposés par le comité stratégique.

Le comité de maîtrise d'ouvrage est dissout et remplacé par un comité de pilotage qui va suivre la phase de développement.

5. Organiser le projet de développement :

Le directeur de projet nommé est chargé de rédiger une « charte de projet » qui reprend le cadre du projet et les orientations générales et qui décrit les dispositions spécifiques d'organisation de la phase de développement à venir : rôle et fonctionnement des instances, relations avec l'équipe projet, étapes de la démarche suivie et planification associée. Ces dispositions particulières viennent compléter les dispositions générales du présent « guide de conduite de projet système d'information du CNRS » qui sont applicables.

Par ailleurs, le directeur de projet organise l'équipe projet.

6. Lancer le projet :

Lors d'une revue de projet, le directeur de projet soumet la « charte de projet » au comité de pilotage pour validation. La « charte de projet » est un document contractuel entre les directions centrales du CNRS et l'équipe projet pendant toute la durée du projet de développement. Toute évolution des dispositions contenues dans la « charte de projet » est soumise à validation du comité de pilotage.

A partir de ce moment- là, le comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement du projet de développement tel qu'il est défini dans la charte, ceci dans le respect des choix initiaux.

La « charte de projet » est communiquée au comité stratégique du domaine.

5 - ENREGISTREMENTS QUALITE (ERQ)

Nom de l'ERQ	Identification du QFE	Modalités d'identification de l'ERQ	Durée de conservation	Lieu d'Archivage	Responsable	Modalités d'élimination

QFE : formulaire d'enregistrement Qualité

6 - ANNEXES

sans objet